

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ-MOURISCOT »

PROCEDURE ADAPTEE
(Articles R. 2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

Annonce intégrale parue au B.O.A.M.P. sous le n° 21-151249

ORGANISME ACHETEUR :

S.I.A.Z.I.M.

Mairie de Biarritz – Direction des Marchés Publics
Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 - e-mail : marche@biarritz.fr

OBJET DU MARCHÉ :

Prestations de ramassage des déchets aux abords des plages d'Ilbarritz, de la Milady et de la Cité de l'Océan.

Le S.I.A.Z.I.M. souhaite confier à une structure d'insertion la réalisation de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi de personnes durablement exclues du marché du travail.

Ces prestations sont effectuées dans le cadre de travaux d'utilité sociale axés sur la protection et l'entretien de l'environnement suivants :

- Ramassage des déchets anthropiques sur les zones situées à proximité des plages d'Ilbarritz et de la Milady, ainsi que de la Cité de l'Océan (espaces verts, parkings et allées).
- Vidage des bornes de propreté (environ 70).
- Tri sélectif des déchets.
- Nettoyage des grilles d'évacuation des eaux dans les allées.

Le marché sera conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, pour une durée d'un an (année 2022), reconductible 3 fois (années 2023 - 2024 - 2025).

Le montant des commandes susceptibles d'être effectuées annuellement variera dans les limites suivantes : minimum 8 000 € TTC / maximum 22 000 € TTC.

OBTENTION DES DOSSIERS :

Le dossier doit être téléchargé à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser le profil acheteur de la Ville de Biarritz : <https://demat-ampa.fr>
Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

CONDITIONS DE REMISE OFFRES :

La date limite de remise des candidatures est fixée au **2 décembre 2021 à 16 h 00**, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Le dépôt des candidatures doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).